ORDONNANCE DU ROI,

Portant que le Régiment de Cavalerie de Chartres, ci-devant Bellefonds, prendra rang dans la Cavalerie après celui d'Orléans.

Du 7 Mai 1758.

DE PAR LE ROI.

SA MAJESTÉ ayant donné à Monſ. le Duc de Chartres le régiment de Cavalerie, vacant par la promotion du Comte de Bellefonds au grade de Maréchal-de-camp : Et deſirant qu'il prenne dorénavant dans la Cavalerie le rang qui eſt dû à la naiſſance de ce Prince, Sa Majeſté a ordonné & ordonne

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY

que ledit Régiment marchera à l'avenir, immédiatement après celui d'Orléans, & avant le régiment de Condé, nonobſtant ce qui eſt porté par l'ordonnance du premier mai 1699, qui avoit fixé le rang de ce Régiment alors Imécourt, après celui de Clermont, à préſent Touſtain; & à laquelle Sa Majeſté a dérogé & déroge à cet égard ſeulement. MANDE & ordonne Sa Majeſté à Monſ. le Prince de Turenne, Colonel général de ſa Cavalerie légère, & au ſieur Marquis de Béthune, Meſtre-de-camp général d'icelle, de tenir la main à l'exécution de la préſente. FAIT à Verſailles le ſept mai mil ſept cent cinquante-huit. *Signé* LOUIS. *Et plus bas,* LE M.AL DUC DE BELLE-ISLE.

GODEFROI-CHARLES-HENRI DE LA TOUR D'AUVERGNE, Prince de Turenne, Grand-Chambellan de France en ſurvivance, Colonel général de la Cavalerie légère, françoiſe & étrangère.

VÛ l'Ordonnance du Roi du 7 mai 1758, par laquelle Sa Majeſté ordonne que le régiment de Cavalerie de Chartres, ci-devant Bellefonds, prendra rang dans la Cavalerie après celui d'Orléans, à nous adreſſée, pour y tenir exactement la main: MANDONS à Monſieur le Marquis de Béthune, Meſtre-de-camp général de la Cavalerie, & à tous qu'il appartiendra,

de la faire exécuter selon sa forme & teneur. DONNÉ à Paris le huit mai mil sept cent cinquante-huit. *Signé* LE PRINCE DE TURENNE. *Et plus bas,* Par Monseigneur, GAULTIER.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCCLVIII.

2293

Armée Cavalerie

Loi

Relative à la Création de deux Corps de troupes légères à Cheval, sous la Dénomination de Hussards de la Liberté.

2 Septembre 1792